



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présidence
Direction Générale des Services

Présidence 2011-028
Annule et remplace SG (JD) 2008-64

Le Président de l'Université,

VU la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

VU les statuts de l'Université d'Avignon, approuvés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 1985, modifiés par le conseil d'administration du 31 janvier 1991, 24 juin 1992, 15 décembre 1993 et 26 mars 1997,

VU l'arrêté de nomination de Madame Marilyn Nicoud, Professeur des Universités

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Marilyn Nicoud, Professeur des Universités, en sa qualité de Directrice du Collège Doctoral, à l'effet de signer à compter du 1^{er} septembre 2011 :

- Les approbations du choix des rapporteurs lors de soutenances de thèses ;
- Les autorisations d'inscription aux doctorats
- Les attestations de reçu de dépôt de thèses
- Les convocations aux réunions des doctorants lors des journées doctorales.

Article 2

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1^{er} septembre 2011

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

PRÉSIDENTE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 90 16 25 25
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>

Marilyn Nicoud
Directrice du Collège Doctoral

Emmanuel ETHIS
Président de l'Université
d'Avignon